

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Vendredi 06 Juillet 2018

Conseillers absents et excusés : Mme Gobley Chantal, M Michel Claude

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 01 juin 2018 ne fait l'objet d'aucune remarque et celui-ci est validé à l'unanimité.

***Présentation et approbation du rapport d'activité 2017 du SIDEC**

Monsieur le maire ayant participé à une réunion du comité syndical du SIDEC du Jura présente succinctement le rapport d'activité 2017 du SIDEC (Syndicat Mixte d'Energies, d'Equipements et d'e-communication du Jura).

Le Sidec gère 4 108 km de réseau moyenne tension (HTA), 3 995 km de basse tension (BT), 4 285 postes de transformation HTA/BT

Budget: 18 millions d'euros en charges d'investissement et 8 millions d'euros de charges fonctionnement.

Les missions du Sidec sont multiples et variées, concernant notamment :

- *Energies et réseaux électriques* :
 - Distribution publique d'électricité :
 - Montant global des travaux 8 000 000 € dont 1 700 000 € de participation financière du SIDEC (Travaux concernés : 37,3 % de renforcement de réseaux, 31 % pour l'amélioration esthétique des ouvrages, 18,3 % pour l'électrification des parcelles communales, 7,1 % pour l'électrification de bâtiments communaux, 6,3 % pour l'électrification de bâtiments agricoles).
 - Eclairage public : 436 communes recensées pour un montant global de travaux de 3 130 000 € dont 800 000 € de participation financière du SIDEC, 159 communes sont adhérentes au service e-lum pour 20 500 points lumineux.
- *Aménagements et équipements collectifs* :
 - Mise à Disposition de Services (MADS) Maîtrise d'œuvre (MOE) AMO (Assistance à maîtrise d'Ouvrage)
 - 7 Métiers Aménagements et Equipements Collectifs : bâtiments (45 %), eau (18 %), VRD (13 %) zone d'habitation (9 %), assainissement (8 %), espace public (5 %), zone artisanale (2 %).
- *Mission énergies* :
 - Groupement d'achat d'énergie : depuis 2017, le SIDEC s'est associé avec 7 autres syndicats d'énergie de Bourgogne Franche-Comté : les marchés ont regroupé plus de 1 000 membres et 17 000 contrats gaz et électricité en Bourgogne Franche-Comté : pour le Jura, en moyenne une économie de plus de 8 % par rapport aux tarifs réglementés de Vente (TRV) a été réalisée.
 - Evolution de la SEM (Société d'Economie Mixte) : Développement des Energies renouvelables (Le SIDEC, la Région Bourgogne Franche Comté et la commune de Chamole sont actionnaires majoritaires et représentent 54 % du capital).
- *Informatique et TIC* :
 - Le service informatique a répondu à 21 619 demandes, 314 utilisateurs ont assisté à des animations territoriales. Géojura regroupant 583 adhérents a recueilli 49 458 connexions en 2017.
 - Dématérialisation avec GED (Gestion Electronique des Documents)/ CLOUD.

Le rapport complet du SIDEC est disponible au secrétariat de mairie.

***CCCNJ**

○ **Avenant à la convention ADS (Autorisation du Droit des Sols)**

Depuis le 1^{er} Juillet 2015, le service mutualisé ADS instruit les demandes d'autorisation du droit des sols, mais suite aux fusions intervenues en 2017, il s'est avéré nécessaire de procéder à des ajustements prenant en compte l'évolution du service.

Le 05 mars 2018, le Conseil Communautaire a validé la mise à jour des conventions passées avec les communes adhérentes au service ADS de la Communauté de Communes.

Monsieur le maire présente l'avenant actant le remplacement de la convention précédemment établie, ainsi que la convention actualisée. (Prise d'effet : 01 janvier 2018)

Pour information la cotisation ADS 2017 s'élevait à 1 955 € ; pour 2018 elle sera de 2 316 €

○ **Droit de Préemption Urbain (DPU) : Délégation donnée au maire**

Monsieur le maire rappelle que depuis le 01 janvier 2018 le Droit de Préemption a été transféré de plein droit à la Communauté de Communes suite à la prise de compétence « Plan Local d'Urbanisme (PLU), documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale »,

ENTENDU que la Communauté de Communes peut déléguer aux communes membres tout ou partie de ce droit de préemption,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 29 Mai 2018, rétrocedant une partie du Droit de Préemption aux conseils municipaux, et notamment les zones UA, UB, AU (AUa, AUb, AUbg) pour la commune de Montrond,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que le Maire peut, par délégation du Conseil Municipal, être chargé en tout ou partie, et pour la durée de son mandat, de missions complémentaires,

Vu l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisant que le Maire doit rendre compte à l'assemblée communale des décisions prises au titre des délégations du conseil municipal, en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT,

Il est proposé au conseil municipal :

De donner délégation au Maire jusqu'à la fin du mandat principal pour exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- Décide de donner délégation à Monsieur le Maire pour la durée restante de son mandat, pour exercer au nom de la commune le présent droit de préemption urbain conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, sur l'ensemble des zones urbaines (U) et d'urbanisation future (AU) telles qu'elles résultent du PLU.

***Prise en charge de l'achat d'un vidéoprojecteur**

Après étude du projet, et vu le besoin de la commune et de l'Association « Montrond-Animation » qui apporte de l'animation au village,

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à la majorité des votants :

- Optent pour l'achat d'un vidéoprojecteur et acceptent le devis de la Société CELEXON (Vidéoprojecteur 24) 200, rue de Paris 67116 REICHSTETT pour un montant de 1 089,93 € HT (1 309,92 € TTC)

- Acceptent de financer ce matériel, qui sera mis à disposition de l'Association « Montrond-Animation », en stipulant toutefois que cet investissement restera la propriété de la commune de Montrond. Il est précisé que la salle de la Vouivre sera prêtée gracieusement par la commune à l'association «Montrond-Animation» pour la retransmission de matchs sportifs ou d'événements pouvant donner lieu au rassemblement de la population, créant ainsi une animation festive, ainsi qu'un esprit convivial au sein de notre village.
- Acceptent un don de la part de l'Association pour utilisation de cet équipement soit pour la somme de 1 093,37€ (montant TTC – FCTVA).

***Structuration d'une filière de commercialisation des lactaires**

Pour faire suite aux différents problèmes relevant de la cueillette des lactaires dans les forêts communales des communes forestières du premier plateau, Monsieur le maire présente le projet de convention établi par les services de l'état qui vise à organiser, avec l'adhésion des communes forestières et de l'ONF le ramassage des lactaires par un groupement d'employeurs qui embaucheraient des cueilleurs saisonniers. Les lactaires seraient ensuite vendus par les propriétaires forestiers (communes et ONF) à un négociant. Une simulation financière a été réalisée par le groupement d'employeurs SOELIS-DESEFI sur la base de la convention « Boluda : négociant 2017 » une ventilation des dépenses des cueillettes et des recettes des ventes de lactaires a été établie au prorata des surfaces forestières communales et chaque commune devra inscrire la dépense non prévue au budget primitif par décision modificative sans être certaine de pouvoir équilibrer avec une recette aléatoire...

Après en avoir longuement délibéré, les élus à la majorité des votants (à savoir que Monsieur Lionel Armand n' a pas participé au vote de cette décision, du fait de son implication en tant qu'agent ONF)) refusent de donner un accord de principe à l'adhésion de cette organisation.

Monsieur le maire fait savoir qu'une réunion avec les communes du plateau sera organisée en vue de trouver une entente entre communes voisines.

***Lancement de différents projets, à savoir : Atelier municipal et maison des aînés**

Monsieur le maire rappelle que le projet de construction d'une maison intergénérationnelle est prévue sur le site de l'ancienne scierie sise rue des croix neuves, mais qu'avant tout il faut prévoir la construction d'un atelier municipal puisque l'actuel bâtiment sera détruit.

Une commission chargée de travailler sur la construction d'un bâtiment communal et sur le projet de création d'une maison des aînés a été créée.

Les élus donnent à monsieur le maire un accord de principe pour lancer l'APS (Avant-Projet Sommaire) relatif à ces décisions.

• Questions diverses :

- Aménagement rue Louis Pergaud : état des subventions accordées

Monsieur le maire fait part du courrier de Monsieur le Préfet du Jura qui octroie à la commune de Montrond une subvention DETR de 30% sur le montant prévisionnel à savoir un maximum de 50 277 € pour un montant HT de travaux éligibles de 167 591 €.

- **Sécurité du vélo-route sur RD5**

Monsieur le maire fait savoir qu'un courrier a été adressé au président du Conseil Départemental concernant la sécurité de la traversée du « vélo- route » au niveau du secteur de « l'ancienne piscine » (Pont de l'Angillon) sur le territoire de la commune de Montrond, sur le RD5.

Par arrêté du 27 juin dernier le président du Conseil départemental réglementait la circulation sur la RD5 à 70km/h et interdisait le dépassement dans les deux sens de circulation.

- **Requête de la GRC (Gaule Régionale Champagnolaise)**

Monsieur le maire fait part de la requête de Monsieur Grenier Pascal, Président de la GRC qui souhaite organiser 2 stages de pêche à l'étang de Montrond (avec des jeunes inscrits à « Champa Loisirs »). Un accord de principe lui est donné pour venir les Mardi 10 Juillet et Mardi 07 Août 2018.

- **Arrêt sonnerie des cloches**

Monsieur Giraud fait part d'une requête de Monsieur Jouham Philippe qui souhaiterait que la sonnerie des cloches de l'église (¼ H* 1/2H...) soit suspendue la nuit.

Après en avoir débattu, un avis défavorable est donné à cette demande, à la majorité des membres votants.

AVIS DE CONGES
SECRETARIAT DE MAIRIE DE MONTROND

Le secrétariat de Mairie sera fermé :

Du Lundi 16 juillet 2018

Au Vendredi 27 juillet 2018 inclus

Reprise normale des permanences :
Lundi 30 juillet à 9 Heures

En cas d'urgence, veuillez vous adresser :

- à Monsieur Giraud Claude : Maire ☎ : 06.45.17.49.81 ou par mail : giraud.claude39@gmail.com
- aux Adjoints : M Besançon Jean / Mme Duriaux Christine/ M Rietmann Sylvain